

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2822

18 novembre 2011

SOMMAIRE

Aabar Luxembourg S.à r.l.	135434	Biomet Luxembourg S.à r.l.	135447
AB Events S.à r.l.	135435	Biomet S.à r.l.	135448
Adagio (Luxembourg) Sàrl	135434	Biovail International S.à r.l.	135448
Adéquat Immobilier S.A.	135435	Biovail International S.à r.l.	135449
Ades S.A.	135436	Blackpool Holding S.à r.l.	135449
Adler & Zirves S. à r.l.	135436	BNP Paribas Lease Group Luxembourg	
Advanced Industrial Development S.à r.l.		135456
.....	135426	BNP Paribas Lease Group Luxembourg	
Aforcomlux SA	135436	135455
AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à		Bonas Société Immobilière S.A.	135425
r.l.	135410	Borets - Weatherford Hungary KFT, Lu-	
Alinta Luxembourg S.à r.l.	135434	xembourg Branch	135449
Alliages SA	135437	Brandenburg Archie GP S.à r.l.	135449
Anchor SA	135435	BSPEL (Lux) S.à r.l.	135448
Aperam	135436	CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	135451
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ..	135437	City Healthcare S.à r.l.	135451
Archivision S.à r.l.	135437	Continental Finance Holding S.A.	135435
ASA Location S.A.	135437	Continental Investments and Management	
Ashton Minor S.à r.l.	135438	S.A.	135456
Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle		Continental Pac Holding S.A.	135435
.....	135447	EB8 Fund S. à r.l.	135436
Babcock & Brown Helios Lux S.à r.l.	135447	Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.	135421
Barbara Investissements S.A.	135437	Forteam Investments S.à r.l.	135450
Basta Cosi Ixelles S.A.	135450	Four Leaves S.à r.l.	135448
Basta Cosi S.à r.l.	135447	Goya Airports S.à r.l.	135438
Bee People S.A.	135418	Green Mountains S.à r.l.	135427
Beluga Shipco GP	135438	MaplesFS (Luxembourg) S.A.	135425
Beverages Luxembourg Holding	135456	Sigespar S.A.	135421
Beverages Luxembourg Holding	135456	Skilled Benelux S.A.	135426
Beverages Luxembourg Holding	135456	Skilled Benelux S.A.	135426
Biomet Europe Holding	135450	Usucapio S.A.	135456
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l.	135450	Vicruper S.A.	135426
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l.	135455	Virtua Projects S.A.	135434

AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.209.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AIMCo RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.209 (the Company). The company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 1, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1439 of July 1, 2011. The articles of association of the Company have never been amended since then.

THERE APPEARED:

FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership formed under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 -10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number LP15324239 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that fifteen thousand shares (15,000) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company;

2. Creation of share premium accounts to be stapled to each class of shares of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500) by way of the issuance of thirty seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

5. Splitting of the fifty-two thousand five hundred (52,500) shares of the Company into (i) fifteen thousand (15,000) ordinary shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class A tracker shares (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class B tracker shares (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share), and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class C tracker shares (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share), all having a par value of one euro (EUR 1) each;

6. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

7. Amendment to article 6 of the Articles;

8. Amendment to article 11.1. (iii) of the Articles;

9. Amendment to article 15 of the Articles;

10. Amendment to article 16 of the Articles;

11. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

12. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company which shall be the following:

– ordinary shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each (collectively the Ordinary Shares and, individually, an Ordinary Share);

- Class A Shares (as above defined);
- Class B Shares (as above defined); and
- Class C Shares (as above defined).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create share premium accounts which will be stapled to each class of shares of the Company in order to have:

- a share premium account stapled to the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Account);
- a share premium account stapled to the Class A Shares (the Class A Shares Premium Account);
- a share premium account stapled to the Class B Shares (the Class B Shares Premium Account); and
- a share premium account stapled to the Class C Shares (the Class C Shares Premium Account).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500) by way of the issuance of thirty seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to thirty seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million thirty seven thousand five hundred euro (EUR 1,037,500), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) an amount of thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of two hundred eight thousand thirty-nine euro (EUR 208,039) to the Class A Shares Premium Account;
- (iii) an amount of six hundred sixty-seven thousand seventy-eight euro (EUR 667,078) to the Class B Shares Premium Account;
- (iv) an amount of one hundred twenty-four thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 124,883) to the Class C Shares Premium Account.

The amount of one million thirty seven thousand five hundred euro (EUR 1,037,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to split the fifty-two thousand five hundred (52,500) shares of the Company in registered form into fifteen thousand (15,000) Ordinary Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares having the rights set forth hereinafter, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares having the rights set forth hereinafter, and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class C having the rights set forth hereinafter, all having a par value of one euro (EUR 1) each. For the avoidance of doubt, all the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are held by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500) represented by fifty-two thousand five hundred (52,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) fifteen thousand (15,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share) and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), all subscribed and fully paid-up.

5.2. For the purpose of the Articles, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance

and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.3. Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class A Shares are equity investments, interests and rights in AIMCO RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) the Class B Shares are equity investments, interests and rights in Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (iii) the Class C Shares are equity investments, interests and rights in Belzig German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1113, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Seventh resolution

Also as a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

6.1. The Shares shall be indivisible and the Company shall recognize only one (1) owner per Share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, Shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of Shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A Share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital."

Eighth resolution

Also as a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 11.1. (iii) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"(iii) Each Share entitles to one (1) vote."

Ninth resolution

Also as a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any net profits to the above legal reserve account, and subject to any mandatory provisions of Luxembourg law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of each class of Tracker Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their class of Tracker Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to

(i) any proceeds or income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds or income of whatsoever nature) from the Designated Assets relating to the relevant class of Tracker Shares, minus (ii) any costs or losses directly related to such Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the sole manager or the Board;

(ii) the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such surplus to the payment of a dividend, transfer it to the legal reserve or carry it forward.

15.3. Subject to article 15.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

Tenth resolution

Also as a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **16.1.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. Any liquidation surplus, after the realisation of of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed to the shareholders as follows:

(i) first, any liquidation surplus comprised in each Designated Assets shall be distributed amongst the holders of the relevant class of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such shares; and

(ii) second, if case there are any further liquidation surplus outstanding, it shall be distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

16.3. For the purposes of article 16.2 (i):

(i) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a specific Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(ii) any liabilities or expenses of the Company not falling within (i) above shall be regarded as a reduction in the value of all the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(iii) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (i) or (ii) above exceed the value of that Designated Asset, the value of that Designated Asset shall be regarded as nil and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each Designated Asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (i) and (ii) above)."

Eleventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de septembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIMCo RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 1113, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.209 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 juillet 2011 sous le numéro 1439. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

A COMPARU:

FREP Holdings Canada I LP, une société en commandite constituée selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social est situé au 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada et immatriculée au Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le numéro LP15324239 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que quinze mille (15.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société;

2. Création d'un compte de prime d'émission par catégorie de parts sociales de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) par voie d'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Division des cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales de la Société en (i) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires, (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe B (collectivement les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

7. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société;

8. Modification de l'article 11.1 (iii) des Statuts de la Société;

9. Modification de l'article 15 des Statuts de la Société;

10. Modification de l'article 16 des Statuts de la Société;

11. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus; et

12. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les catégories suivantes de parts sociales dans le capital social de la Société:

- les parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire);

- les Parts Sociales de Classe A;

- les Parts Sociales de Classe B; et

- les Parts Sociales de Classe C.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer un compte de prime d'émission par catégorie de parts sociales de la Société de la façon suivante:

- un compte prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaire (le compte prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires).
- un compte prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe A (le compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A).
- un compte prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B (le compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B).
- un compte prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe C (le compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) par voie d'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire au trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de un million trente-sept mille cinq cents euros (EUR 1.037.500,-), étant entendu que ledit apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) au compte de capital social de la Société;
- (ii) un montant de deux cent huit mille trente-neuf euros (EUR 208.039) au compte de prime d'émission de la Société jumelé aux Parts Sociales de Classe A;
- (iii) un montant de six cent soixante-sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 667.078) au compte de prime d'émission de la Société jumelé aux Parts Sociales de Classe B;
- (iv) un montant de cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 124.883) au compte de prime d'émission de la Société jumelé aux Parts Sociales de Classe C;

Le montant de un million trente-sept mille cinq cents euros (EUR 1.037.500,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de diviser les cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales de la Société sous forme nominative en quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A ayant les droits décrits ci-dessous, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B ayant les droits décrits ci-dessous et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C ayant les droits décrits ci-dessous, toutes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune. En tout état de cause, toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont détenues par l'Associé Unique.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (collectivement les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Aux fins de ces Statuts, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont collectivement dénommées les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante. Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actifs particuliers de la Société (les Actifs Désignés) ce terme sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le

produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

5.3. Sous réserve des articles 5.1 et 5.2, (i) les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe A se composent de placements en actions, d'intérêts et de droits dans AIMCO RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe B se composent de placements en actions, d'intérêts et de droits dans Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (iii) les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe C se composent de placements en actions, d'intérêts et de droits dans Belzig German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prévues pour la modification des Statuts.»

Septième résolution

En conséquence également des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des Parts Sociales (inter vivo) à des non-associés est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales à des tiers à la suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.»

Huitième résolution

En conséquence également des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 11.1. (iii) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«(iii) Chaque Part Sociale confère un (1) droit de vote.»

Neuvième résolution

En conséquence également des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices nets au compte de réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:

(i) les détenteurs de chaque catégorie de Parts Sociales Traçantes auront, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun d'eux dans leur catégorie Parts Sociales Traçantes, droit à un dividende équivalent à (i) tous produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu de quelque nature que ce soit) des Actifs Désignés relatifs à ladite catégorie de Parts Sociales Traçantes, moins (ii) tous les coûts et pertes directement relatifs aux Actifs Désignés, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) Le cas échéant, les associés disposeront librement du boni. Ils peuvent plus particulièrement affecter ledit boni au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve légale ou le reporter.

15.3. Sous réserve de l'article 15.2, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

Dixième résolution

En conséquence également des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.1.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes, sera distribué aux associés de la manière suivante:

- (i) premièrement, le boni de liquidation compris dans chaque Actif Désigné sera distribué entre les détenteurs des différentes catégories de Parts Sociales Traçantes proportionnellement à leur participation respectives dans lesdites parts sociales; et
- (ii) deuxièmement, le boni de liquidation restant sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

16.3. Pour les besoins de l'Article 16.2 (i):

- (i) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou contractées pour, un Actif Désigné seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs faisant partie de l'Actif Désigné en question;
- (ii) toutes dettes ou dépenses de la Société n'entrant pas dans le cadre du point (i) ci-dessus seront considérées comme une réduction de la valeur des Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs inclus dans ceux-ci respectivement;
- (iii) au cas où les dettes et dépenses à appliquer pour la réduction d'un Actif Désigné particulier sous (i) et (ii) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle et cette insuffisance s'appliquera à la réduction des autres Actifs Désignés proportionnellement à la valeur des actifs compris dans ceux-ci respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque Actif Désigné, après avoir en premier lieu effectué les réductions requises par les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).»

Onzième résolution

L'Associé Unique décide finalement de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44014. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138032/447.

(110160307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Bee People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.781.

— STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Tom DUARTE, employé privé, né le 22 mars 1990 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3654 Kayl, 8, rue Jean Laux,

2.- Monsieur Duc Quan NGUYEN, employé privé, né le 3 octobre 1985 à An Ninh Dong (Vietnam), demeurant à L-3873 Schifflange, 14, rue du Pont,

3.- Monsieur Andy CATANI, employé privé, né le 29 mars 1985 à Niederkorn, demeurant à L-4510 Oberkorn, 67, route de Belvaux.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BEE PEOPLE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Béréldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'assemblée générale.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil d'administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Tom DUARTE, prénommé, mille six cent cinquante actions	1.650
2. Monsieur Duc Quan NGUYEN, prénommé, huit cents actions	800
3. Monsieur Andy CATANI, prénommé, sept cent cinquante actions	750
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Tom DUARTE, prénommé,
- b) Monsieur Duc Quan NGUYEN, prénommé,
- c) Monsieur Andy CATANI, prénommé.

3.- Est nommé commissaire:

- Monsieur Jorge MENDES GUEDES, comptable, né le 7 février 1981 à Carrazeda de Ansiaes (Portugal), demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

4.- Le siège social est fixé à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre.

5.- L'assemblée nomme Monsieur Tom DUARTE, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

6.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Duarte, D.Q. Nguyen, A. Catani, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138068/177.

(110159753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 8, Paelchesgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138160/10.

(110160060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Sigespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 163.753.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme FINCONSEIL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, R.C.S. Luxembourg numéro B 44.409,

ici dûment représentée par Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SIGESPAR S.A., laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier propre. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société pourra aussi exercer toutes activités de nature immobilière, mobilière, commerciale, industrielle et financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme FINCONSEIL S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

135425

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, R.C.S. Luxembourg numéro B 44.563, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.
- 5) Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raymond HENSCHEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2011. Relation GRE/2011/3322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137852/208.

(110159139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

MaplesFS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138325/10.

(110160005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Bonas Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2011

- La démission de M. Peter Holmgren de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Mme Ingeborg Bardsdatter Rosjo, née à Oslo (Norvège) le 23/12/1987, domiciliée au 35C, rue Sponstuveien, N-1263 Oslo est nommée nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

BONAS SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2011140716/14.

(110163582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Skilled Benelux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.565.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons, avec effet immédiat, le siège social de la société de droit luxembourgeois Skilled Benelux S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.565.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140662/11.

(110162444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Skilled Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.565.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de la fonction de Commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140663/12.

(110162445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Vicruper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.935.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour: VICRUPER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011140671/15.

(110162762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Advanced Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 277.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.475.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. En remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2008 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 19 juillet 2011 sous la référence L110115366.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011140677/16.

(110163561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Green Mountains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.761.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on September 20, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Green Mountains S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 -EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.-EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1500.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint Lux Business Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Mme Sandrine VIGANO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Green Mountains S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété

que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les

réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1500.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société Lux Business Management S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Viganò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43252. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137644/377.

(110159358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Virtua Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 129.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140672/11.

(110162775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 October 2011. Signature.

Référence de publication: 2011140675/10.

(110163300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Adagio (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.789,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 135.926.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 2008

EXTRAIT

L'associée unique a résolu le 30 septembre 2011:

UN Yiu Bong, né le 29 janvier 1964 à Hong Kong (Hong Kong), demeurant professionnellement au 4/F, 18 Stanley Street, Central, Hong Kong est nommé gérant en remplacement de Clifford NG, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAGIO (Luxembourg) Sàrl

Référence de publication: 2011140676/15.

(110162890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Alinta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011140678/10.

(110163266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Anchor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.402.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 12 octobre 2011

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO S.à.RL., avec siège social au 43, Route d'Arlon, L - 8009 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011140680/16.

(110162719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

**Continental Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Continental Pac Holding S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 64.149.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. Oktober 2011 abgehalten am Gesellschaftssitz

Herrn Robert Langmantel wird von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Frau Yvette Verschuren, geb. am 27.11.1962 in Luxemburg, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg ernannt, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 weiterführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011140770/13.

(110163427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

AB Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grunewald.
R.C.S. Luxembourg B 82.905.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AB EVENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011140683/12.

(110162923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Adéquat Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 59.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffmann

L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011140685/12.

(110163526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Ades S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 71.317.

En date du 8 août 2011, les actionnaires de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140686/11.

(110163350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.219.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 29 septembre 2011

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats Unis D'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant

Référence de publication: 2011141219/19.

(110163236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.908.

Les comptes annuels au 25 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140693/9.

(110163067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Adler & Zirves S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011140687/10.

(110163151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Aforcomlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140688/10.

(110163090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Alliages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140690/10.

(110163152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.680.300,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2011 que Monsieur Timothy Ian Slattery a démissionné de sa fonction de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011140694/15.

(110163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Barbara Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.384.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140720/9.

(110162987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Archivision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.138.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011140695/10.

(110163543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ASA Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 59.481.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ASA LOCATION S.A.
Signature

Référence de publication: 2011140699/12.

(110162925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Ashton Minor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.845.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 21 septembre 2011.

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Aidan Foley, à la fonction de gérant avec effet au 20 septembre 2011
- De nommer Annick Magermans, né le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140700/16.

(110162983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Beluga Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.516.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 7 juin 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beluga Shipco GP
Szymon DEC
Manager

Référence de publication: 2011140707/16.

(110163504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Goya Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.774.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Ferrovial Aeropuertos, S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Principe De Vergara, 135, Madrid, 28002, Spain and registered with Commercial Registry of Madrid, section 8th, volume 15,650, and sheet number M-263.569;

2. IFM Luxembourg No.2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 151.630;

3. Infinity Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 139.024; and

4. CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 111.828;

all hereby represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also invest and acquire shares in companies which manage airports, hold airport concessions or licenses, or in concession companies of other transport infrastructures

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Goya Airports S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company’s corporate capital is fixed at eighteen thousand Euros (EUR 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares (parts sociales), of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director.

In case of plurality directors when only class A directors are appointed, the Company shall be bound by the sole signature of any class A director. In case both class A director(s) and class B director(s) are appointed, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) class A director and of one (1) class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and in case both class A director(s) and class B director(s) have been appointed, if at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, and in case both class A director(s) and class B director(s) have been appointed, under the condition that at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least four-fifths of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of May, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);

ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;

iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Ferrovial Aeropuertos, S.A.	5,400	5,400	30%	30%
IFM Luxembourg No.2 S.à r.l.	4,200	4,200	23,33%	23,33%
Infinity Investments S.A.	4,200	4,200	23,33%	23,33%
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	4,200	4,200	23,33%	23,33%
TOTAL	18,000	18,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eighteen thousand Euros (18,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by two (2) class A directors:

a. Jean Lambert, master in economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

b. Catherine Peuteman, private employee, born on 1 December 1967 in Messancy (Belgium), residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Ferrovial Aeropuertos, S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois d'Espagne, ayant son siège social au Calle Principe De Vergara, 135, Madrid, 28002, Espagne et enregistrée auprès du Registre Commercial de Madrid, 8^e section, volume 15.650 et page numéro M-263.569;

2. IFM Luxembourg No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg and enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 151.630;

3. Infinity Investments S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.024; et

4. CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 111.828;

ici représentées par Mademoiselle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut aussi investir et acquérir des actions dans des sociétés qui gèrent des aéroports, détiennent des concessions d'aéroports ou des licences, ou dans des sociétés concessionnaires d'autres infrastructures de transports.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Goya Airports S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 – Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, et dans le cas où seuls des gérants de classe A ont été nommés, la Société peut être engagée par la seule signature d'un gérant de classe A. Dans le cas où à la fois des gérant(s) de classe A et des gérant(s) de classe B ont été nommés, la Société peut être engagée par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et dans le cas où à la fois des gérant(s) de classe A et des gérant(s) de classe B ont été nommés, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés, et dans le cas où à la fois des gérant(s) de classe A et des gérant(s) de classe B ont été nommés, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les quatre-cinquièmes du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le second lundi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;
- iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Ferrovial Aeropuertos, S.A.	5.400	5.400	30%	30%
IFM Luxembourg No.2 S.à r.l.	4.200	4.200	23,33%	23,33%
Infinity Investments S.A.	4.200	4.200	23,33%	23,33%
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	4.200	4.200	23,33%	23,33%
TOTAL	18.000	18.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par deux (2) gérants de classe A, à savoir:

a. Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

b. Catherine Peuteman, employée privée, né le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nassoy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2011. Relation: EAC/2011/11634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138219/450.

(110159640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9017 Ettelbruck, 41, rue um Böschel.

R.C.S. Luxembourg B 103.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.x

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140701/10.

(110163174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Babcock & Brown Helios Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.400,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babcock & Brown Helios Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011140704/11.

(110163344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Basta Così S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 101.467.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BASTA COSI SARL

Signature

Référence de publication: 2011140706/12.

(110162926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140710/16.

(110163018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140733/10.

(110163430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.392.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Biomet S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140711/16.

(110162989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011140712/11.

(110163121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Four Leaves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.586.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Four Leaves S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011140824/13.

(110163189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Borets - Weatherford Hungary KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.862.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

La société «BORETS – WEATHERFORD HUNGARY KFT» (la «Société») constituée sous le droit hongrois, a décidé de la fermeture de la succursale BORETS – WEATHERFORD HUNGARY KFT, LUXEMBOURG BRANCH, avec effet au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORETS – WEATHERFORD HUNGARY KFT, LUXEMBOURG BRANCH

Référence de publication: 2011140717/14.

(110163159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011140713/11.

(110163122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Blackpool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.508.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011140714/12.

(110163509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Brandenburg Archie GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.033.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Brandenburg Archie GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011140718/12.

(110163081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Forteam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.525.

—
Veillez noter que le nom de l'associée unique de la société a été changé de AIG New Europe Fund II, L.P. en PineBridge New Europe Partners II L.P.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140839/13.

(110162936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Basta Cosi Ixelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 140.668.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BASTA COSI IXELLES SA

Signature

Référence de publication: 2011140721/12.

(110162927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biomet Europe Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.291.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOMET EUROPE HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140722/16.

(110163070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BIOMET FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140723/16.

(110163086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140753/10.

(110163461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.172.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of City Healthcare S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.172 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938, dated May 5th, 2010, whose articles of association have been amended by a notary deed passed by the undersigned notary on February 16th, 2011, published in the Memorial C Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1066, dated May 20th, 2011 (the Articles):

1. Mr. Andrey Parvanov MARKOV, hospital administrator, born in Sofia, Bulgaria on August 25th, 1956, and residing at Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgaria, here represented by Ms Ana DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on September 26th, 2011;

2. Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, economist, born in Sofia, Bulgaria on December 8th, 1973, and residing at 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgaria, here represented by Ms Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on September 26th, 2011;

3. Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, economist, born in Sofia, Bulgaria on June 13th, 1978, and residing at 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgaria, here represented by Ms Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on September 27th, 2011;

4. Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, director, born in Varna, Bulgaria on December 7th, 1962, and residing at Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, 9000, Varna, Bulgaria here represented by Ms. Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Varna, Bulgaria, on September 26th, 2011.

Hereinafter, the appearing parties are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, Mr. Andrey Parvanov MARKOV holds one hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) shares, Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV holds one hundred and thirtythree thousand three hundred and thirty-four (133,334) shares, Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI holds one hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) shares and Venelina Filipova ATANASOVA holds three hundred thousand (300,000) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) to seven hundred and sixty thousand euro (EUR 760,000) by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subscription of the new shares by the actual shareholders by payment in cash in the following proportion:

- Mr. Andrey Parvanov MARKOV: fifteen thousand (15,000) shares;
- Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI: fifteen thousand (15,000) shares;
- Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV: fifteen thousand (15,000) shares;
- Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA: fifteen thousand (15,000) shares.

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the shareholder register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) to seven hundred and sixty thousand euro (EUR 760,000) by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1) Mr. Andrey Parvanov MARKOV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand (15,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company.

2) Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand (15,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company.

3) Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand (15,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company.

4) Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand (15,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company.

The evidence of the contribution in cash of an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) has been given to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

Shareholders	number of sha- res
Mr. Andrey Parvanov MARKOV	148,333
Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI	148,333
Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV	148,334
Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA	<u>315,000</u>
Total:	760,000

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the actual shareholders resolve to amend article 5, paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at seven hundred and sixty thousand euro (EUR 760,000), represented by seven hundred and sixty thousand (760,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The actual shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de City Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.172 (la Société), constituée suivant acte passé le 22 mars 2010 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938, en date du 5 mai 2010, les statuts de la sociétés ont été modifiés par acte passé le seize février 2011 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1066, en date du 20 mai 2011 (les Statuts).

1. Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, administrateur d'établissement hospitalier, né à Sofia, Bulgarie le 25 août 1956, ayant son adresse à Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 26 septembre 2011;

2. Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, économiste, né à Sofia, Bulgarie le 8 décembre 1973, ayant son adresse au 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 26 septembre 2011;

3. Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, économiste, né à Sofia, Bulgarie, le 13 juin 1978, ayant son adresse au 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 27 septembre 2011;

4. Madame Venelina Filipova ATANASOVA, directrice, née à Varna, Bulgarie le 7 décembre 1962, et demeurant à Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, 9000, Varna, Bulgarie, représentée par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Varna, Bulgarie, le 26 septembre 2011;

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Actuellement, Monsieur Andrey Parvanov MARKOV détient cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) parts sociales, Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV détient cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (133.334) parts sociales, Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI détient cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) parts sociales et Madame Venelina Filipova ATANASOVA détient trois cent mille (300.000) parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante mille euros (60.000.-EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de sept cent mille euros (700.000.-EUR) à sept cent soixante mille euros (760.000.-EUR) par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune;

2. Libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèces d'un montant de soixante mille euros (60.000.-EUR);

3. Souscription des nouvelles parts sociales par les associés actuels par apport en espèces au prorata comme suit:

- Monsieur Andrey Parvanov MARKOV: quinze mille (15.000) parts sociales;
- Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI: quinze mille (15.000) parts sociales;
- Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV: quinze mille (15.000) parts sociales;
- Madame Venelina Filipova ATANASOVA: quinze mille (15.000) parts sociales;

4. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant soixante mille euros (60.000.-EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de sept cent mille euros (700.000.-EUR) à sept cent soixante mille euros (760.000.-EUR) par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1) Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

2) Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

3) Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

4) Madame Venelina Filipova ATANASOVA, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total de soixante mille euros (60.000.-EUR) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Monsieur Andrey Parvanov MARKOV	148.333
Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI	148.333
Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV	148.334
Madame Venelina Filipova ATANASOVA	315.000
Total:	<u>760.000</u>

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à sept cent soixante mille euros (760.000.-EUR), représenté par sept cent soixante mille (760.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés actuels décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pandomus

afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ mille six cents euros (1.600.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43426. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138092/217.

(110160305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 octobre 2011

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140724/16.

(110163077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs en date du 11 mars 2010

La société anonyme Fiduo, R.C.S. Luxembourg B n° 56248, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 approuvant les comptes annuels 2011.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140727/15.

(110163062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2011

La cooptation de Monsieur Patrick VERSTRAETEN décidée par les administrateurs restants en date du 11 mars 2011 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 13.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140728/14.

(110163305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.032.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27.05.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011140771/14.

(110163402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Beverages Luxembourg Holding, Société Anonyme,**(anc. Beverages Luxembourg Holding).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 135.494.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141414/12.

(110164007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Beverages Luxembourg Holding, Société Anonyme,**(anc. Usucapio S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.494.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141415/12.

(110164008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.